

## Rapport N° 212

### **Renforcement du soutien de la Ville aux clubs sportifs**

Augmentation de CHF 100'000.-, pour les années 2015 et suivantes, de la subvention destinée aux jeunes de 5 à 20 ans, membres d'un club sportif.

---

Nyon, le 22 septembre 2015

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Madame la Municipale Stéphanie Schmutz, Monsieur Huybrechts, Mesdames les Conseillères communales Sandrine Breitenmoser, Michèle Miéville, Caroline Vuille et Messieurs les Conseillers communaux Maurice Frei, Pierre Girard, Dominique Karlen, Olivier Monge et André Francis Cattin (Président et Rapporteur) se sont réunis le 21 mai 2015 à 20 heures à la Ferme du Manoir, salle No 2.

Après les souhaits de bienvenue et les formalités d'usage, M. André Francis Cattin est nommé président et rapporteur.

La parole est donnée à Madame la Municipale Stéphanie Schmutz.  
Madame la Municipale revient sur les termes du préavis :

« Plus de cinquante clubs assurent une offre sportive large et diversifiée à Nyon. Environ 7'000 personnes, dont plus de 3'000 jeunes, pratiquent leur sport en club, nombre auquel s'ajoutent tous les Nyonnais qui s'adonnent librement à leurs sports favoris (fitness, marche, vélo, etc.). La ville de Nyon peut donc se réjouir d'avoir une vie sportive riche, tant en termes de nombre de pratiquants, d'offres, qu'en termes de résultats.

Pour soutenir les principaux acteurs de ce domaine crucial pour le lien social, l'éducation des jeunes et la santé générale de la population notamment, la Ville de Nyon attribue depuis de nombreuses années une subvention de CHF 500'000.- aux sociétés locales de la manière suivante :

- CHF 300'000.- en faveur des jeunes âgés de 5 à 20 ans ;
- depuis 2012, CHF 200'000.- pour les clubs phares de la Ville de Nyon qui évoluent en ligue supérieure (nationale A ou B ou équivalent).

Malgré ce soutien, très apprécié des clubs sportifs, plusieurs d'entre eux rencontrent des difficultés notamment aux niveaux du manque d'infrastructures sportives à disposition, des coûts de location des salles, des frais de formation et des dépenses liées aux défraiements des moniteurs qualifiés.

Ce constat est encore renforcé par l'augmentation récente du nombre de jeunes adhérents, qui est passé de 2'623 en 2010 à 3'143 en 2014. Cette augmentation de quasiment 20% n'ayant pas été suivie d'une correction des subventions, le montant accordé par jeune sportif a, de fait, connu une baisse significative.

Au vu de ce qui précède la Municipalité, après consultation de l'Association des Sociétés Sportives Nyonnaises (ASSN), demande à votre Conseil d'adapter la subvention annuelle pour le sport nyonnais en faveur des jeunes âgés de 5 à 20 ans, par une hausse de CHF 100'000.-, correspondant à une augmentation de 20% du montant total des subventions pour le sport nyonnais.»

L'importance du sport est primordiale pour l'intégration des jeunes dans les relations sociales avec toutes les catégories d'individus, adultes, immigrés aînés, etc. Le sport contribue également à une meilleure santé, physique et psychique.

Les coûts supplémentaires ne sont pas seulement dus à la progression du nombre de sportifs, mais également à l'augmentation des coûts de fonctionnement des sociétés sportives, prix des salles de sport louées CHF 80.- de l'heure, indemnisation des moniteurs sportifs (de moins en moins de bénévolat), frais de déplacements, etc.

Nos sociétés locales sont fréquentées par 61 pourcents de jeunes provenant d'autres communes, en majorité du district de Nyon ; en compensation, de nombreux moniteurs sportifs proviennent de villages voisins, apportant un support certain au bon déroulement des activités des clubs sportifs de Nyon.

Rappelons que la somme allouée par enfant a passé en moyenne de CHF 120.10 en 2010 à CHF 101.96 en 2014.

Chaque société communique au service des sports l'état quantitatif au 31 octobre des juniors avec ses états financiers. Pour l'attribution du montant de la subvention par jeune, il est tenu compte du nombre et des coûts de formation. La subvention individuelle est donc différente pour chaque club formateur.

Elle peut varier de CHF 94.- à CHF 112.- selon les calculs.

## Conclusions

Dans sa discussion, la Commission a estimé que le soutien à l'éducation des jeunes sportifs était primordial comme soutien à leur intégration dans la société et pour leur procurer des activités saines et enrichissantes

De ce fait, la majorité des membres de la commission estime que l'octroi de la subvention ne devrait pas uniquement combler la régression des subventions individuelles, mais couvrir les charges évolutives. En conséquence, la majorité de la Commission propose l'amendement suivant au chiffre 1 des conclusions du préavis. :

1. D'augmenter de CHF 150'000.-, pour les années 2015 et suivantes, le montant de la subvention à destination des jeunes de 5 à 20 ans, membres d'un club sportif ;

Par courriel, les membres de la commission ont donné leur accord, au texte de ce rapport.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision(s) suivante(s) :

## **Le Conseil communal de Nyon**

**vu** le préavis N° 212 concernant le renforcement du soutien de la Ville aux clubs sportifs,

**oui** les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **décide :**

1. d'augmenter de CHF 150'000.-, pour les années 2015 et suivantes, le montant de la subvention à destination des jeunes de 5 à 20 ans, membres d'un club sportif ;
2. que ce montant sera porté en augmentation du compte N° 170.3653.00 – Indemnités aux sociétés sportives, pour les années 2015 et suivantes.

La Commission :

Nom Prénom

Mesdames :  
Breitenmoser Sandrine  
Miéville Michèle  
Vuille Caroline

Messieurs  
Frei Maurice,  
Girard Pierre,  
Karlen Dominique,  
Monge Olivier,  
Cattin André Francis (président/rapporteur)